



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Association de dessèchement
des Moères françaises



[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Les acteurs du Dunkerquois se mobilisent pour un projet de réalimentation en eaux de surface du secteur des Moères afin de faire face aux conséquences du changement climatique

Le 26 mai 2023, Dunkerque

- À l'occasion de la Fête de la Nature, plusieurs acteurs du Nord (59) dévoilent ce 26 mai un projet d'envergure sur le site du Canal des Moères. Ce projet vise à réalimenter en eaux le secteur des Moères, situé dans la partie Est de Dunkerque.
- L'objectif de ce projet est, à terme, la préservation de la ressource en eaux de surface, indispensable pour le maintien des usages et de la biodiversité sur ce secteur.
- L'adaptation des ouvrages et de la gestion de l'eau nécessiteront le lancement d'une étude d'impact globale ; le début des travaux est envisagé en 2025.
- Ce projet est mené par une association créée *ad hoc*, qui réunit 16 structures locales engagées pour le territoire. Parmi ces acteurs, on retrouve la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Préfecture du Nord, l'Agence de l'eau ou encore Coca-Cola Europacific Partners France, qui dispose d'une usine près de Dunkerque.



Figure 1 : Photo aérienne du site de l'ancienne écluse des Moères

En Juin 2022, l'association du Canal des Moères a été créée afin de mener à terme un projet d'envergure pour le Département du Nord : la réalimentation du Canal des Moères. Le projet vise à réalimenter le secteur des Moères, une portion du territoire très sensible aux conséquences du changement climatique, et qui subit les épisodes de sécheresse. L'objectif est de gérer au mieux la ressource en eau de surface afin de préserver la biodiversité, les milieux et assurer le maintien des usages agricoles.

Situé à l'Est de Dunkerque, le secteur des Moères est l'un des territoires où la ressource en eau de surface est la plus précaire dans le Nord de la France ; plusieurs canaux alimentent les autres sections aux abords de Dunkerque, mais le Canal des Moères est déconnecté de ce réseau. Le projet mené par l'association vise à adapter une ancienne écluse avec la création d'un ouvrage de transfert entre la dérivation du Canal de Bergues et le Canal des Moères, permettant le réapprovisionnement en eau en cas de besoin, tout en évitant les inondations. C'est un projet ambitieux de restauration du patrimoine local lié à l'eau.

La démarche est d'une grande complexité et nécessite des études techniques et réglementaires préalables permettant la réalisation des travaux, envisagée début 2025. Il est indispensable d'intégrer l'ensemble des enjeux, dont les impacts du projet sur la quantité en eau disponible sur l'ensemble du Dunkerquois, la préservation de la biodiversité, le juste partage de la ressource ou encore la lutte contre les risques d'inondation.

Le calendrier prévisionnel du projet est :

- En 2023 : état des lieux, afin d'évaluer les enjeux, et notamment la situation hydrique, biologique et environnementale ;
- En 2024 : étude de faisabilité et d'impact, pour préparer la gestion des ouvrages qui seront créés ;
- À partir de 2025 : mise en place des solutions et réalisation des travaux.

Les financements du projet sont assurés par des partenaires publics (dépôt des dossiers en cours, notamment auprès de l'Agence de l'Eau), aux côtés de Coca-Cola Europacific Partners France et la Fondation Coca-Cola.

Coca-Cola Europacific Partners France et la Fondation Coca-Cola financent le projet à hauteur de 500 000 \$ (≈ 465790 euros).

Une association regroupant les acteurs locaux

L'association du Canal des Moères a été créée en juin 2022 à la suite de discussions entre 16 structures locales de la région de Dunkerque avec une volonté commune : protéger la ressource en eau du dunkerquois.

La vocation de l'association est la préservation de la qualité des paysages et de la biodiversité, et la création et réhabilitation d'ouvrages structurants pour le soutien d'étiage. Elle sera donc en charge de mener à bien ce projet qui servira l'ensemble du territoire dans la mise à disposition de la ressource en eau et dans la préservation des milieux naturels.

Au total, 16 structures sont parties prenantes et membres de droit de l'association (par ordre alphabétique) :

- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Agricultures & Territoires / Chambre d'agriculture Région Nord-Pas de Calais
- Association des irrigants du Nord-Pas-de-Calais
- Association de Dessèchement des Moères
- Fédération Départementale des chasseurs du Nord
- Coca-Cola Europacific Partners France (CCEP France)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
- DREAL Hauts-de-France
- Dunkerque Grand Littoral / Communauté Urbaine de Dunkerque
- Fédération Départementale de la Pêche 59
- Grand Port Maritime de Dunkerque
- Institution Intercommunale des Wateringues
- Office Français de la Biodiversité
- Préfecture du Nord
- 4^{ème} Section de Wateringues du Nord
- Voies Navigables de France

Le bureau de l'association est composé de :

En tant que Président, M. Bertrand RINGOT, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Président de l'Institution Intercommunale des Wateringues et Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

En tant que Vice-Président, M. Arnaud LALLEMANT, Directeur de l'usine CCEP de Socx.

En tant que Trésorier, M. Laurent PIDOUX, Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En tant que Secrétaire, M. Christian DEJONGHE, Président de la 4^{ème} section de wateringues du Nord.

M. Bertrand RINGOT, vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque et président de l'association, déclare : « *J'ai le plaisir de vous accueillir ce jour sur le site de l'ancienne écluse des Moères, qui est l'ouvrage principal au cœur du projet « ACCLIMO – Adaptation au Changement Climatique de l'Oostover » qui nous réunit ce jour.*

Ce projet vise à réalimenter en eaux de surface le secteur des Moères, situé dans l'Est Dunkerquois et déconnecté de l'alimentation principale en eau de surface par l'Aa. Cette partie du territoire est régulièrement impactée par des situations de stress hydrique lors d'épisodes de sécheresse.

Le manque d'eau dans le réseau hydraulique de surface menace à la fois les usages, notamment l'activité agricole, mais aussi la biodiversité, la qualité des milieux aquatiques et la tenue des berges des canaux et watergangs.

Les acteurs du territoire et leurs partenaires se sont donc unis, à travers l'association de préservation de l'eau du Canal des Moères, pour trouver des solutions d'adaptation d'ouvrages qui permettront d'alimenter ce secteur en période de manque d'eau.

Au-delà de l'adaptation d'ouvrages, le projet doit permettre d'intégrer l'ensemble des enjeux (préservation et juste partage de la ressource, mais aussi prévention des inondations, maintien de la biodiversité) et de co-construire avec les acteurs locaux un protocole de gestion de l'eau partagé par tous.

La démarche intègre donc des enjeux complexes et nécessitera une étude préalable en 2023-2024, avec un démarrage des travaux prévu début 2025. L'objectif est de construire un véritable projet de territoire autour de l'eau sur ce secteur, permettant de faire face aux impacts du dérèglement climatique.

Le projet s'inscrit donc pleinement dans les objectifs du plan eau du gouvernement qui vise une gestion résiliente et concertée de l'eau, réponse face aux crises de sécheresse que traverse notre pays.

La concertation et le partage de la démarche sont d'ailleurs une volonté forte de l'association, qui fédère l'ensemble des acteurs et qui est l'instance de gouvernance et de pilotage du projet. C'est aussi l'état d'esprit dans lequel s'inscrit la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui a mis en place un Comité de l'Eau, instance d'échange et de concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire.

Ce projet est accompagné par l'usine CCEP de Socx et la Fondation Coca-Cola, représentés par M.Arnaud Lallemand, directeur de l'usine de Socx et Vice-Président de l'association, à qui je laisse la parole. »

Arnaud Lallemand, directeur de l'usine CCEP de Socx et vice-président de l'association, déclare : *« CCEP France et la Fondation Coca-Cola sont très fiers d'être partenaires et membres de ce projet. En tant qu'acteurs engagés dans nos bassins de production et de consommation, le défi de la gestion de l'eau est une de nos priorités. Nous menons au sein de notre usine plusieurs actions pour réduire la consommation en eau, comme le recyclage de 100% de l'eau ou la baisse de près de 30% de notre consommation en 15 ans. Notre usine, comme les autres sites de production de CCEP en France, ont un ratio d'utilisation de l'eau de moins d'1,40L pour 1L de boisson produite ; cela constitue l'un des taux les plus faibles de l'industrie en Europe. Ce projet de Canal va plus loin, puisqu'il permettra de compenser l'eau puisée par les acteurs locaux, tout en protégeant les écosystèmes. »*